

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1854

ESSAI
DE
RESTITUTION D'UNE MONNAIE D'OR

A ENGLEBERT DE LA MARCK, ÉVÊQUE DE LIÈGE.

PL. IV.

MON CHER MONSIEUR PERREAU,

La suite monétaire des évêques de Liège était une de celles que, dans d'autres temps, j'affectionnais le plus particulièrement, et qui furent l'objet de mes études et de mes soins les plus assidus. Non-seulement elle se montre affranchie et s'appartenant à elle-même, par ses types, déjà à une époque très-reculée, mais ses nombreux monuments nous révèlent de bonne heure une organisation monétaire et des dispositions artistiques qui donnent une haute idée de l'état de la civilisation et du goût des arts dans le pays des anciens Éburons.

Les monnaies liégeoises, dont les indications permettent un classement assez facile, sont les seules aussi des provinces belges qui, dès la fin du xi^e siècle, fournissent une série chronologique presque non interrompue, tandis que la plupart de ses contemporaines, du xii^e et même du xiii^e siècle, se renferment dans un mutisme bien regrettable

et qui exercera longtemps encore la sagacité des OEdipés présents et futurs.

La publication de votre intéressante Histoire monétaire, si riche en matériaux, est une grande et noble entreprise que vous seul, aidé d'un jeune numismate (1) aussi instruit que zélé, pouviez conduire à bonne fin; c'est vous dire avec quelle impatience nous attendons son avènement.

L'immense cabinet de notre savant doyen, M. Vander Meer, collecteur éclairé dont rien n'égale l'affable complaisance, vous aidera puissamment aussi, et je n'aurai pas été, j'espère, le dernier à m'associer au concours empressé que vous avez dû rencontrer chez tous les numismates qui s'occupent des monnaies liégeoises. Aussi, avant que ma collection d'Épiscopales passât dans le cabinet de la maison d'Arenberg, j'ai voulu vous faire connaître les nombreuses raretés et pièces uniques qu'elle renfermait. Et si l'émigration successive de la plupart de mes séries n'a point ralenti l'ardeur de mes recherches, cette ardeur reste certes bien moins excitée dans des vues d'intérêt matériel que dans les préoccupations d'une étude constante et consciencieuse de notre histoire monétaire; heureux si j'ai pu lui être de quelque utilité.

Permettez donc, mon cher Monsieur Perreau, que je vous adresse cette petite Notice dans laquelle je dirai les considérations sur lesquelles je m'appuie pour restituer une monnaie d'or à l'évêché de Liège.

Parmi les types monétaires que les barons et prélats ont plus ou moins servilement copiés, surtout pendant les xiii^e

(1) M. Jules Petit-de Rosen.

et xiv^e siècles, il en est deux privilégiés : le florin de Florence, au Saint-Jean-Baptiste, pour l'or, et le gros tournois de France pour l'argent. Ces contrefaçons, qui parfois se cachent, tantôt sous l'anonyme, tantôt sous le pseudonyme, recélaient, parfois aussi, quelque fraude qui consistait habituellement dans l'altération des matières; mais elles reproduisaient toujours les caractères saillants du type, ceux qui devaient servir de trompe-l'œil en vue d'en faciliter la circulation avec le numéraire légal.

Les bénéfices considérables qui se prélevèrent de tous temps sur la fabrication de la monnaie, lors même que les matières ouvrées répondaient scrupuleusement aux prescriptions des ordonnances, représentaient une grande partie des ressources financières de nos anciens souverains. On comprend dès lors l'attitude jalouse et sévère qu'ils gardèrent vis-à-vis de leurs vassaux qui firent de bonne heure des tentatives d'affranchissement.

Lorsque la féodalité, par ses empiétements successifs, fractionnait et démolissait insensiblement la puissance souveraine, les prélats semblent avoir été les premiers à oser s'emparer des droits monétaires. L'usurpation précéda presque toujours la concession du privilège arraché, en quelque sorte, au milieu de luttes incessantes dans lesquelles les feudataires, comme on le voit, gagnaient du terrain.

Si, dans cet état de décadence du pouvoir souverain, les empereurs d'Allemagne furent moins difficiles à se relâcher sur quelques-uns de leurs droits régaliens, les rois de France, au contraire, firent de grands efforts pour conserver leur autorité suprême qui, jusqu'au xiv^e siècle, bien

que déjà considérablement amoindrie, pesait et s'exerçait encore directement sur les règlements monétaires de leurs vassaux, et ils n'eussent point toléré d'infractions à leurs prérogatives sur ce point. Ainsi, tandis que la plupart de ses contemporains, feudataires des empereurs d'Allemagne, frappaient des gros tournois, Gui de Dampierre, qui relevait du roi de France pour son comté de Flandre, semble s'en être abstenu. En effet, ce n'est que lorsque les Flamands se sont ouvertement soulevés contre leur suzerain, le roi de France, qu'ils bravent les armes à la main, que les chefs temporaires des révoltés émettent les premiers gros tournois connus pour la Flandre. Ces pièces sont donc les monuments traditionnels de l'affranchissement que conquiert la Flandre à l'endroit de la grosse monnaie; et cette signification est d'autant mieux saisissable que cette époque transitoire ne signale d'autre monnaie que celle qui représente la valeur du gros tournois.

La monnaie d'or fut bientôt après le sujet de nouvelles tentatives; c'est le florin de Florence qui servit de modèle aux premières pièces d'or des barons et prélats des provinces belges.

Le comte de Luxembourg, peut-être Henri V, mort en 1309, semble avoir frappé chez nous le premier florin d'or. Il n'a pas été retrouvé en nature, mais il figure dans nos anciens recueils. Cette monnaie, en tout semblable à la pièce de Florence, jusque dans sa légende FLORENTIA, ne se reconnaît qu'à l'écusson au lion burelé de Luxembourg qu'elle porte comme marque monétaire. Son successeur, Jean l'Aveugle, qui continue activement l'émission de ce type, dont il nous a laissé plusieurs variétés, y fait inscrire son nom.

Le comte de Flandre, Robert de Béthune, a fait un florin au même type; nous en trouvons la preuve évidente dans l'ordonnance de Louis le Hutin, en date du 15 janvier 1515; c'est donc entre 1505 et 1515 que Robert forgea sa première monnaie d'or. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver un seul exemplaire de ce florin qui, probablement aussi, ne sera à reconnaître qu'à sa marque monétaire qu'il faut peut-être chercher parmi les petits écus au lion que signalent quelques-unes de ces pièces; ayons bonne foi dans l'avenir.

Un évêque de Cambrai, qui ne se nomme pas, use encore de précautions. Or, afin de conserver à sa monnaie le plus de ressemblance possible avec le modèle, il latinise le nom vulgaire de *florin*, et compose l'inscription FLOR·EPI·CA (*florenus episcopi cameracensis*), qui se rapproche, en effet, du FLORENTIA, qu'il copie évidemment. Un autre prélat, si pas le même, dit : FLOR·PSV·CA (*florenus præsulis cameracensis*). Enfin, le chapitre du même évêché, peut-être pendant la vacance de 1547 à 1550 (1), frappe le florin FLOR·CAPI·CA.

Un autre florin donne la légende FLOR·EXCHA, très-probablement *florenus ex comitatu Hanoniæ*, car c'est dans les environs du Cambrasis, je n'en doute pas, qu'il faut chercher l'atelier de cette singulière pièce qui a un air de famille très-marqué avec les florins de Cambrai; il est même assez présumable que c'est le florin mentionné dans l'ordonnance du 6 octobre 1545. Voyez CHALON, etc., *Pièces justificatives*, n° VIII.

(1) Voy. *Gallia Christiana*, t. III, p. 44.

Mais c'est déjà trop de contrainte, et à ces premiers essais succéderont bientôt des florins, toujours aux mêmes types, sur lesquels on insérera, soit le nom du prince, soit celui du lieu de la fabrication de la monnaie. Ainsi les florins de Louis de Crécy, de Jean III de Brabant, de Jean l'Aveugle, de Wenceslas, etc., portent leurs noms et leurs titres.

Le comte de Gueldre, Renaud II, 1526 à 1543, ne signe pas son florin, mais il nous apprend qu'il a été frappé à Ruremonde; on lit, autour du lis : + RVRMVNDEN; le signe monétaire est une tête de lion. *Voy. VAN DER CHIJS, pl. II, fig. 1.*

Un autre florin, anonyme aussi, porte l'inscription : + BVEDE-RENSIS; le signe monétaire est une espèce de casque assez semblable à celui qui figure sur une variété du florin de Jean l'Aveugle; j'en donne le dessin, pl. IV, fig. 2.

Il n'y a donc que le comté de Namur et l'évêché de Liège qui ne nous aient point laissé de florin de Florence. Pour Namur, nos cartons constatent une pénurie de monnaie d'or inexplicable. Évidemment on en a frappé vers le milieu du xiv^e siècle, et on a dû continuer à en faire; cependant je ne sache pas qu'aucune pièce d'or antérieure au règne de Philippe le Bon ait été retrouvée pour cette province.

Quant à l'évêché de Liège, il serait par trop étonnant que ses puissants prélats fussent restés, cette fois, spectateurs inactifs du mouvement monétaire qui s'agitait autour d'eux. La série épiscopale liégeoise, pour son ancienneté, pour sa suite non interrompue et pour la richesse de ses premiers types n'a pas de rivale en Belgique. De bonne heure aussi elle nous montre le gros tournois frappé à Huy

par Hugues de Châlon, 1296 à 1301: les gros tournois de Thibaut de Bar, frappés à Fosses et à Statte, sont encore des monuments disingués.

Mais Liège n'a-t-elle pas son florin aux types florentins? Voici celui qui me semble lui appartenir.

Av. — Deux clefs en sautoir précèdent la légende **SANT-PETRII**; dans le champ la fleur du duc de Florence; les deux derniers jambages, réunis par un petit trait, paraissent former le monogramme **IM** dont la dernière serait alors l'initiale de *moneta*; la virgule semble aussi indiquer cette combinaison.

Rev. **S. IOHA - NNES·B**, saint Jean debout, la mitre épiscopale figure, comme marque monétaire, à côté de la tête du saint. Les soins que l'ouvrier monnayeur a mis à reproduire les moindres détails de la mitre sont remarquables; ils semblent intentionnés en présence d'une monnaie *en tout semblable* et avec laquelle on n'a pas voulu qu'elle fût confondue, sauf que celle-là porte une véritable *tiare à deux couronnes*; voy. Argelati, pl. LIV, fig. 1.

Ce florin a été trouvé dernièrement avec le *buederensis* ci-dessus, avec celui au lion de Jean l'Aveugle et avec d'autres à la légende *florentia*.

Villani (*Hist. Fiorent. lib. IX, cap. 169 et 278*) rapporte que, en 1322, le pape Jean XXII fit faire, à Avignon, une nouvelle monnaie d'or, toute pareille, poids, loi et types, au florin de Florence, avec cette différence, dit-il, que le nom du pape était inscrit autour du saint près duquel

figure une tiare; enfin que le revers portait la légende *Sanctus Petrus Sanctus Paulus*. On conviendra que cette description ne fera jamais reconnaître mon florin *Sant. Petri*, et cependant après Villani, nous voyons Floravante, Argelati, Vettori, Muratori et, en dernier lieu, St-Vincens, donner unanimement la pièce au pape Jean XXII.

De deux choses l'une assurément : ou bien Villani s'est trompé, ou bien la monnaie, qu'il semble avoir vue, a existé et ne nous est point parvenue, absence qui n'étonnerait personne. Dans la première hypothèse, il se pourrait que, n'y regardant point de très-près, il ait attribué au pape le nom de saint Jean, et que son imagination ait ajouté à l'inscription du revers le nom de saint Paul qui lui semblait devoir rester réuni à celui de saint Pierre, légende binominale très-usitée sur les monnaies papales de son époque. Peut-être aussi faisait-il sa description de mémoire. Puis il ajoute qu'une *mitre papale* figure à côté du saint; voilà ce qui est plus important. Argelati et Muratori donnent en effet un florin TOUT PAREIL au mien, dont la marque monétaire est une véritable TIARE A DEUX COURONNES; mais ils représentent aussi celui avec la MITRE ÉPISCOPALE et attribuent l'un et l'autre au pape Jean XXII, sans avoir jugé à propos de s'expliquer au sujet des deux symboles monétaires, si distincts cependant l'un de l'autre. Et je ne pense pas qu'il vienne à l'idée de personne de s'en prendre à l'ignorance des ouvriers monnayeurs du pape, alors qu'il s'agit du seul signe qui fasse reconnaître l'origine de la pièce. Et puis, la tiare, fût-elle sans les couronnes, doit être une tiare et non pas une mitre d'évêque. Le texte dit, en parlant de ces deux florins : « *Secundus et tertius floreni aurei sunt, quos Jo-*

« hannes XXII summus pontifex ad imitationem monetae
« Florentinae eudere aggressus est. »

Si on admet la seconde hypothèse, il faut bien supposer que Jean XXII, qui commence son pontificat en 1316, frappa d'abord le florin *Sant-Petrii*, au différent de la tiare bien entendu, et qu'en 1322 il ordonna un nouveau coin. Le texte de Villani permettrait même cette conjecture : « Fece fare, dit-il, una nuova moneta d'oro, fatta del peso, « e lega e conio del fiorino d'oro..... E non vi avea altra « differenza, se non che dal lato della impronta di santo « Giovanni le lettre *papa Giovanni*, et per intrasegna di « costa a santo Gio : una *mitra papale*, e dal lato del giglio « diccano le lettre *Sanctus Petrus Sanctus Paulus*. » Eh bien, cette *nuova moneta*, qui semble dire qu'une autre existait avant elle, peut fort bien être celle que décrit Villani, et, je le répète, rien ne doit étonner, alors que nous cherchons vainement tant de monnaies frappées longtemps et en grand nombre, que ce nouveau coin n'eût pas été retrouvé; enfin son absence pourrait d'autant moins nous surprendre que Villani et Scipion Ammirato affirment que, déjà en décembre 1324, Jean XXII fit cesser, sous peine d'excommunication, la fabrication de tout florin quelconque, à l'exception de celui frappé à Florence; ce qui fait présumer que le sien, qui n'était aussi qu'une contrefaçon du florentin, fut discontinué en même temps. Et sans nul doute le Saint-Père devait avoir de bonnes raisons pour fermer ces ateliers, lui qui était, comme on sait, un grand financier, mais tant soit peu avare; aussi lorsqu'il passa de ce monde dans un meilleur, laissa-t-il plus de 25 millions de florins d'or dans ses coffres-forts, c'est-à-dire environ

500 millions de notre monnaie; voy. *Villani et le chevalier Vettori*.

Joachim (*Das neueroffene Munzcabinet, etc., Nurnberg, 1761*), décrit bon nombre de florins d'or au type florentin; il donne entre autres gravures celle du florin *Sant-Petrii* à la *mitre épiscopale*; voy. sa pl. XXI, fig. 5. Après avoir fait la description de la pièce, il cite Muratori, Vettori et Villani. Cependant, dit-il, il y a à examiner si cette monnaie appartient bien au pape Jean XXII, car il est obligé d'avouer qu'il lui reste des doutes sur cette attribution. Plusieurs fois il revient à la marque monétaire dans laquelle il reconnaît distinctement la *mitre épiscopale*, tandis qu'elle devrait représenter la tiare à trois couronnes (1). Quant aux deux clefs en sautoir qui précèdent la légende *Sant-Petrii*, ce symbole, ajoute-t-il, n'est pas exclusivement papal, puisqu'on le retrouve sur d'anciennes monnaies épiscopales de Trèves, Brème, etc. En un mot, Joachim n'est embarrassé que du *Sant-Petrii*; il semble chercher un évêché à qui cette légende puisse convenir, tandis que nous cherchons pour l'évêché de Liège, une des plus considérables souverainetés de la Belgique, une monnaie analogue et dont l'émission probable est fondée sur de solides conjectures.

C'est donc à l'évêché de Liège que je propose de restituer ce florin d'or.

Sous l'évêque Adolphe de la Marek, 1515 à 1545, trois ateliers monétaires d'une égale activité pourvoient aux

(1) Joachim est ici dans l'erreur; la tiare ne doit porter que deux couronnes sous Jean XXII, la troisième ayant été ajoutée seulement vers 1568, sous le pontificat d'Urbain V.

besoins de l'évêché. A la mort de ce prélat, deux de ces ateliers se fermèrent pour toujours, celui de Huy et celui d'Avroy, faubourg de Liège. Mais en même temps, c'est-à-dire à l'avènement de son successeur Englebert de la Marek, parut une monnaie nouvelle, celle que l'on frappait à *Saint-Pierre*, faubourg de Maestricht. Les causes du transfèrement des forges monétaires de Huy et d'Avroy à Saint-Pierre nous sont restées inconnues ; mais le fait existe, c'est ce qu'il importait de constater ici, et j'ajouterai, pour l'appréciation des résultats de ce déplacement, que la plupart des monnaies d'Englebert, parvenues jusqu'à nous, ont été frappées à Saint-Pierre ; mais nous sommes restés sans or de ce règne, bien qu'il appartienne à une époque qui signale l'emploi de ce métal dans toutes les provinces de l'ancienne Belgique.

La première monnaie d'or connue pour l'évêché de Liège est celle de Jean d'Arkel, 1564 à 1578 ; elle copie l'écu d'or au Saint-Pierre de Jeanne et Wenceslas ; un exemplaire unique de cette pièce appartient au cabinet de la maison d'Arenberg. Elle est donc frappée à Saint-Pierre qui semble fonctionner exclusivement, ou à peu près, sous l'épiscopat de Jean ; en effet, presque toute sa monnaie en provient.

Enfin, son successeur Arnould de Horn nous a laissé deux florins d'or, dont un au buste de saint Pierre ; il porte la légende *moneta Sancti Petri* accompagnée des deux clefs en sautoir. *Voy. KOEBLER*, n° 1611 ; il existe aussi au cabinet susdit. Après Arnould, qui meurt en 1590, l'atelier de Saint-Pierre semble à son tour disparaître du théâtre numismatique liégeois.

On le voit, c'est lorsque nous étions en pleine émission

des contrefaçons *florentines*, que la monnaie de Saint-Pierre forgeait activement. Nous avons vu aussi que la plupart de nos seigneurs et prélats ont copié le florin de Florence avec plus ou moins de circonspection. J'en ai déjà fait connaître une longue liste, et cependant je ne l'ai pas donnée complète; ainsi je puis ajouter à cette nomenclature : la comtesse de Hainaut, Marguerite, 1345 à 1356, dont la monnaie est remarquable par sa légende bizarre : COIT — HANIA et par le signe monétaire qu'elle copie sur un florin de Florence, frappé par un monnayeur appartenant à la famille *Della Scala*, dont la marque joue, si à propos pour elle, le monogramme du Hainaut; puis Albert de Bavière, dès 1558; puis Godefroid, seigneur de Heinsberg, et enfin Renaud de Schoonvorst, seigneur de Fauquemont. Tous ces personnages vivaient au milieu du xiv^e siècle; ces deux derniers relevaient même de l'évêque de Liège.

Si, en présence de cette reproduction générale, par nos prélats et barons, du florin de Florence, une chose doit frapper, c'est l'absence de ce type dans la série épiscopale liégeoise. Eh bien, le florin papal à la légende *Sant-Petrii* n'était-il pas un modèle infiniment simple et commode pour le monnayage du fécond atelier de Saint-Pierre? ne suffisait-il pas de remplacer la *tiare* par la *mitre*? C'est ce qui a été fait, selon moi, et c'est, dans ce cas, à l'évêque Englebert de la Marck qu'il convient de restituer la monnaie d'or dont il s'agit.

Ce florin est probablement l'œuvre de quelque monnayeur italien ou lombard, comme plusieurs de ceux de la première moitié du xiv^e siècle. On croit reconnaître les

mêmes poinçons qui ont servi à la fabrication des florins de Jean III de Brabant et de Louis de Crécy; le style en général, la manière et la disposition des caractères, sont parfaitement identiques; aussi paraît-il que ces étrangers parcouraient nos diverses provinces où ils prenaient le monnayage à ferme. J'ignore si on a trouvé des comptes monétaires de cette époque pour le Brabant et l'évêché de Liège; je ne le pense pas; mais dans ceux connus pour la Flandre et le Hainaut, nous rencontrons, de 1506 à 1557, ceux des maîtres monnayeurs Jehan Lyonin, Lombard; Bernard Rogier, de Florence; Bonseigneur, de Sienné; Pereheval du Porebe et Adrien du Porebe de Lueques, tous chefs solidaires de ces associations nomades.

Bien que M. de Lafontaine semble ne pas avoir connu le florin d'or de Jean l'Aveugle, avec le lion pour marque monétaire, je n'ai pas fait graver mon exemplaire parce que j'en trouve un dessin assez exact dans les *monnaies d'or du cabinet impérial de Vienne*, p. 79, fig. 2. Mais je prendrai occasion de cette notice pour vous faire connaître du même prince, le plus intrépide contrefacteur connu, trois pièces d'or très-intéressantes, frappées probablement après qu'il eut abandonné ses *florentins*.

La première, au type du *royal* du roi de France, Charles V, 1522 à 1528, offre une variante dans la légende nominale du *royal* décrit dans le catalogue de M. de Lafontaine.

Av. ◦IOIꝰ◦REX — ◦BOEMIE◦, figure royale debout, etc.

Celui de la collection de M. le comte de Robiano donne l'inscription : IOIꝰ'S REX—BOEMOB.

Rev. ✠ XPC·VINCIT·XPC·REGNAT·XPC·INPERAT;
croix fleuronnée dans un cercle de quatre ogives,
cerné par quatre couronnes.

Pl. IV, fig. 3.

La seconde est l'*écu*, copié sur celui de Philippe de Valois.

Av. ✠ IOHANNES ✕ DEI ✕ GRA ✕ BOEMORVM ✕ REX ;
figure royale assise, l'épée dans la main droite, la
gauche appuyée sur un écusson aux quatre lions,
dont deux sont couronnés.

Rev. ✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPE-
RAT ; croix fleuronnée dans un cercle de quatre
ogives ; les angles cantonnés d'ornements trifoliés.

Pl. IV, fig. 4.

Enfin la troisième est un *aignel* ou mouton d'or, en tout
pareil à celui de Jean III de Brabant, sauf qu'il porte sous
les pieds de l'animal la légende IHC - REX (*Johannes
Comes Rex*). Voy. pl. IV, fig. 5.

Ce remarquable aignel rappelle la combinaison épigra-
phique que donne le gros tournois du même personnage,
sur lequel il se nomme *Johannes Comes*, mais en y inter-
calant sa couronne royale.

DE COSTER.



1.

OR.



2.

OR.



3.

OR.



4.

OR.



5.

OR.

